

Sous embargo : Ceci ne doit pas être transmis à la presse, ni à des sites Internet ou à tout autre média jusqu'à 0 heure et une seconde UTC/GMT, mercredi 6 Septembre 2006, c'est-à-dire 20 heures et une seconde EDT, mardi 5 Septembre 2006.

Communiqué de presse

Doing Business 2007 : L'Afrique accélère le rythme de ses réformes pour encourager les affaires, l'emploi et la croissance ; Le Ghana et la Tanzanie parmi les 10 meilleurs réformateurs.

Washington, D.C. 6 Septembre 2006 : La pratique des affaires a été facilitée en Afrique en 2005/2006 selon un nouveau rapport de la Banque Mondiale et de la « Société Financière Internationale » (SFI), l'agence de la Banque Mondiale en charge du secteur privé.

Pour la première fois, l'Afrique se classe parmi les trois premières régions à avoir réformé, après l'Europe de l'Est et les pays de l'OCDE. Quarante cinq réformes réglementaires, dans 30 économies différentes, ont réduit le temps, les coûts et les difficultés résultant des exigences légales et administratives imposées aux entreprises. Deux- tiers des pays africains ont réalisé au moins une réforme.

Doing Business en 2007: Comment réformer: constate que deux pays africains - la Tanzanie et le Ghana -se classent dans les 10 premiers réformateurs en matière de réglementation des affaires parmi les 175 économies couvertes. Le Ghana est classé neuvième et la Tanzanie dixième. Les 10 premiers réformateurs sont en ordre : la Géorgie, la Roumanie, le Mexique, la Chine, le Pérou, la France, la Croatie, le Guatemala, le Ghana et la Tanzanie. Les réformateurs ont simplifié la réglementation des affaires, renforcé les droits de propriété, allégé la pression fiscale, facilité l'accès au crédit et réduit les coûts d'import et d'export..

Doing Business 2007 classe également 175 économies en fonction de la facilité d'y faire des affaires. Le rapport couvre ainsi 20 économies de plus que l'année dernière. Les pays d'Afrique les mieux classés sont l'Afrique du Sud (29), l'Ile Maurice (32) et la Namibie (42). La Guinée-Bissau (73) et la République Démocratique du Congo (175) sont les pays les moins bien classés. Les 30 économies les plus favorables aux entrepreneurs sont , dans l'ordre : Singapour, la Nouvelle Zélande, Les États-unis, le Canada, Hong-Kong, (la Chine) le Royaume-Uni, le Danemark, l'Australie, la Norvège, l'Irlande, le Japon, l'Islande, la Suède, la Finlande, la Suisse, la Lituanie, l'Estonie, la Thaïlande, Porto Rico, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la Corée, la Lettonie, la Malaisie, Israël, Sainte-Lucie, le Chili, l'Afrique du Sud et l'Autriche.

Le classement se fonde sur les coûts et le temps nécessaires à satisfaire aux exigences des gouvernements concernant la création d'entreprise, les principales opérations, le commerce international, la fiscalité et les procédures collectives. Il ne tient pas compte de variables telles que la politique macroéconomique, la qualité de l'infrastructure, l'instabilité des devises, la perception des investisseurs ou le taux de criminalité.

En Côte d'Ivoire, transférer un titre de propriété prenait 397 jours en 2005. Une réforme a éliminé l'exigence d'une autorisation gouvernementale pour un tel transfert, ramenant ainsi le délai à 32 jours. Le Burkina Faso a éliminé plusieurs des étapes nécessaires à la création d'entreprise, ramenant leur nombre de 12 à

8 et la durée de 45 à 34 jours. Madagascar a réduit le capital minimum exigé des entreprises de 10 millions à 2 millions de francs. La Tanzanie a introduit au sein de ses douanes l'échange de données électroniques ainsi qu'un système d'évaluation des risques pour faciliter le passage en douane. Les délais en douane ont diminué de 12 jours. La Gambie, le Nigeria et la Tanzanie ont réduit les délais d'attente dans les tribunaux.

Le Ghana, le premier réformateur en Afrique, a réformé le commerce transfrontalier, la fiscalité et l'administration de la propriété. Ce pays a introduit un système de guichet unique aux douanes permettant aux commerçants de transmettre toutes les informations nécessaires aux administrations en une seule fois. Le délai de dédouanement est ainsi passé de sept à trois jours à l'import, et de quatre à deux jours à l'export. Le Ghana a aussi réduit l'impôt sur les sociétés et la contribution des entreprises à la reconstruction, réduisant la charge fiscale totale de 35.6 à 32.3 pourcents des bénéficiaires. Le Ghana a également réduit le droit de timbre exigible lors des transferts de propriété de 2 à 0.5% de la valeur du bien.

Autres réformes importantes dans la région:

- La Tanzanie—dixième réformateur dans le monde — a réduit de 40 % les coûts d'immatriculation des entreprises en réduisant le nombre de licences requises. Elle a introduit un nouveau système électronique aux douanes ainsi qu'un programme de gestion et d'évaluation des risques afin de réduire le temps d'attente lors de l'inspection. Le délai de dédouanement des marchandises est ainsi passé de 51 à 39 jours à l'import et de 30 à 24 jours à l'export. La Tanzanie a aussi réduit les coûts associés au transfert de propriété de 3% et a modifié son droit des sociétés afin de mieux protéger les petits investisseurs.

Le Nigeria s'est engagé dans la réforme de ses tribunaux afin d'améliorer leur efficacité. Le temps de résolution des conflits commerciaux est passé de 730 à 457 jours. De plus, près d'un tiers de ces conflits sont maintenant résolus lors d'une médiation préalable. Quand les contrats sont mis en œuvre de façon plus efficace, les entreprises augmentent leur activité, emploient plus de salariés, et ont un meilleur accès au crédit. Le Nigeria a aussi ramené la durée de transfert de la propriété de 274 à 80 jours introduisant des délais limites pour l'avis conforme du gouvernement ainsi qu'en informatisant les registres. Le Nigeria a aussi mis à jour les programmes de dédouanement, facilitant la communication des informations entre les administrations gérant imports et exports. Les délais d'import ont diminué de 8 jours ; les délais d'export de 16 jours. Un système d'audit post dédouanement permet d'assurer l'amélioration continue des opérations aux ports.

- **Le Rwanda** a réorganisé la structure de ses tribunaux en vertu de la nouvelle constitution, et a introduit une section commerciale au sein du Tribunal de Grande Instance. Afin de faciliter la création d'entreprise, un décret présidentiel a augmenté le nombre de notaires autorisés d'un seul (un héritage datant de l'ère coloniale) à 33. Il y en aura 449, selon les prévisions, lorsque la mise en œuvre sera complète. Par conséquent, le temps d'immatriculation d'une nouvelle entreprise a diminué de 21 à 16 jours. Le Rwanda a aussi réduit le taux de son impôt sur le revenu de 35 à 30 pourcent en 2005.
- **Le Kenya** a remplacé son système de dédouanement papier par un système EDI (interface de données électroniques). Les traders peuvent ainsi faire leurs déclarations de douane de manière électronique et payer les frais de dédouanement en ligne. Le Kenya a aussi éliminé 26 exigences de licences pour les entreprises, et prévoit d'en supprimer 92 de plus.

- **Le Niger** a accéléré l'immatriculation des nouvelles entreprises de neuf jours (de 35 à 24 jours) en permettant aux employés du registre de continuer l'inscription pendant que les fondateurs obtiennent les extraits de casier judiciaire nécessaires. Le Niger a également réduit les coûts de mise en conformité en standardisant les inspections sur les chantiers de construction et en limitant leur nombre à deux.

L'île Maurice a mise en place une centrale des incidents de paiement au sein de la banque centrale pour rassembler et distribuer l'information sur la solvabilité. Maintenant les prêteurs peuvent examiner la solvabilité de 10 pour cent des mauriciens majeurs avant de leur accorder des prêts. L'île Maurice a également facilité les transferts de propriété grâce à une réduction de 50 pour cent du droit d'enregistrement : de 10 à 5 pour cent de la valeur de propriété.

- **Le Mali** a allégé les règles de construction en introduisant un délai limite pour obtenir un permis de construire. Le Mali a également amélioré les inspections de chantier. Ces réformes réduisent les délais de construction de deux mois et les coûts de 36 pour cent.
- **Le Burundi** a réduit le temps de résolution des petits litiges commerciaux de 433 à 403 jours. Le Burundi a également adopté sa première loi de faillite, fournissant des directives plus détaillées pour les administrateurs et fixant des délais pour exécuter les principales étapes de la fermeture d'une entreprise.
- **Le Lesotho** a informatisé son système fiscal et a unifié les formulaires de TVA et d'impôt sur le revenu. L'enregistrement fiscal des nouvelles entreprises peut maintenant être accompli en un jour. La durée nécessaire aux entreprises pour se conformer aux exigences fiscales a diminué de 564 à 352 heures annuellement.

Le Bénin, l'Éthiopie, Madagascar, la Mozambique, et l'Ouganda, ont assoupli leurs conditions d'immatriculation pour les nouvelles entreprises, en leur facilitant l'accès au secteur formel et en facilitant leurs accès au crédit pour de se développer.

- **Le Botswana, la République centrafricaine, La Côte d'Ivoire, la Mauritanie, les Seychelles, l'Afrique du Sud et le Swaziland**, ont renforcé leur droit de propriété en facilitant le transfert des titres immobiliers.

D'autres réformes sont en cours en Afrique, et celle-ci seront présentes dans le classement de l'année prochaine. Un certain nombre de pays deviennent plus ambitieux, c'est le cas de L'île Maurice qui est actuellement classée au 32^{ème} rang et a pour but d'arriver dans les 10 premiers d'ici à 2009.

« De tels progrès sont particulièrement nécessaires. Les pays africains disposent encore des réglementations commerciales les plus complexes. Ils auraient grand besoin des nouvelles entreprises et des nouveaux emplois que pourraient produire une réglementation plus favorable aux affaires » affirme Michael Klein, Vice-président pour le développement financier et du secteur privé à la Banque Mondiale/SFI et Chef économiste pour la SFI. Il ajoute : « De grandes améliorations sont possibles. Si un pays africain adoptait les meilleures pratiques de la région Afrique dans les 10 domaines couverts par Doing Business il deviendrait le numéro 11 dans le Monde.

Le rapport constate que les complications et les coûts liés à la création d'entreprise ainsi que les longs délais d'import et d'export sont des obstacles persistants dans la région Afrique. Par exemple, en Guinée – Bissau, la création d'entreprise prends 233 jours et coûte le double de ce que gagne en moyenne un salarié par an. Au Burundi, exporter des marchandises prend 80 jours et coûte \$3,625 par conteneur.

Doing Business permet aux responsables politiques de comparer l'efficacité des réglementations pratiquées dans différents pays, d'apprendre de certaines pratiques modèles et d'établir un ordre de priorité dans les réformes. « Les mises à jour annuelles de *La pratique des affaires* ont déjà produit un effet. L'analyse a inspiré et informé au moins 48 réformes dans le monde. La leçon à en tirer : « Ce qui se mesure se fait, » affirme Caralee McLiesh, l'un des auteurs du rapport

Globalement, la réforme la plus populaire en 2005/2006 a consisté à faciliter les formalités de création d'entreprise. Quarante-trois pays les ont simplifiées, et ont ainsi réduit les frais et les délais. La seconde réforme la plus populaire, mise en place dans 31 pays, a été de réduire le montant des taxes et les démarches nécessaires au paiement des impôts.

Quoi qu'ils fassent, les réformateurs devraient toujours se poser cette question, "Qui en tirera le plus d'avantages?" Si une réforme ne profite qu'aux investisseurs étrangers, aux grandes entreprises ou aux bureaucrates devenus investisseurs, elle réduira la légitimité du gouvernement. Les réformes devraient faciliter l'activité de toutes les entreprises, quelles soient petites ou grandes, locales ou étrangères, rurales ou urbaines. Ainsi, il ne sera pas besoin de conjecturer sur le secteur qui fera le plus progresser l'emploi. Toutes les entreprises auront l'opportunité de prospérer, » conclut Simeon Djankov, l'un des auteurs du rapport.

;###

Centre de briefing en ligne :

Les journalistes auront accès aux documents avant l'expiration de l'embargo par l'intermédiaire du centre de briefing en ligne de la banque mondiale à :
<http://media.worldbank.org>.

Les journalistes accrédités qui ne disposent pas encore de mot de passe peuvent en obtenir un en remplissant le formulaire d'inscription à : <http://media.worldbank.org>

Le projet Doing Business repose sur les efforts de plus de 5000 experts locaux, conseillers financiers, avocats, comptables, fonctionnaires et universitaires de premier plan qui, dans le monde entier, fournissent données et révisions méthodologique. Les données, la méthodologie et les noms des contributeurs sont disponibles à tous en ligne à www.doingbusiness.org.

Pour plus de renseignements sur Doing Business 2007, contactez s'il vous plait :

Nadine Ghannam (202) 458-0482
Portable : (202) 361-7798 mail : nsg hannam@ifc.org

Contacts pour poser des questions précises sur Doing Business 2007 :
Moyen-Orient & l'Afrique du Nord
Riham Mustapha (20) 2-461-9140
Portable : (20) 010-224-7482, mail : rmustapha@ifc.org



Afrique subsaharienne
Timothy Carrington (202) 473-8133
Mail : tcarrington@worldbank.org

Afrique du Sud
Desmond Dodd (27) 11-73130-53
Portable : (27) 83-448-9873, mail : ddodd@ifc.org